

Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat « Des microcentrales hydrauliques à Nyon » déposé par MM. C. Puhr et R. Jenefsky le 24 janvier 2011

La commission formée des postulants, de M. Christian Udasse, Président, de Petr Lukas, de Willy Nicole, de Dominique Roux et de Carole Vuilleumier s'est réunie le 15 mars 2011 dans les locaux des Services Industriels. M. Jacques Hanhart, mémoire vivante de l'histoire industrielle de Nyon, a bien voulu assister à la séance pour rappeler que bon nombre de microcentrales fonctionnaient il y a encore quelques décennies à Nyon, notamment le long du canal de l'Asse. Elles ont été progressivement abandonnées parce que non concurrentielles en raison du prix de l'électricité offert par les grands producteurs.

La commission a pu compter sur la présence de Mme. F. Freymond Cantone, Municipale, de M. Daniel Perrin, chef a.i. des Services Industriels et de Mme. Güner Sengul du Service des Travaux et Environnement. Nous les remercions des informations et renseignements fournis qui nous ont permis de nous familiariser avec les plans de la commune dans le domaine de l'exploitation des sources et cours d'eau yonnais.

Le postulat, déposé avant la catastrophe de Fukushima, repose sur la constatation que la consommation d'énergie ne fait qu'augmenter alors que les sources classiques d'approvisionnement s'épuisent ou sont remises en question. Il y a donc lieu d'étudier toutes les opportunités de production d'énergie quel qu'elles soient. D'où l'idée d'analyser les possibilités de turbiner les eaux de l'Asse et du Boiron afin de produire du courant propre pouvant ensuite être distribué par les Services Industriels.

Les microcentrales hydrauliques en Suisse

Il y a cent ans, la Suisse comptait près de 7'000 moulins et microcentrales en fonction. Ils utilisaient la force hydraulique des rivières mais la plupart ont été abandonnées car la production d'électricité par les grandes centrales était plus avantageuse. Cette évolution a été rendue possible par la création de sociétés de production d'envergure, souvent financées par les collectivités publiques, et notamment aussi par la construction de centrales nucléaires. La production et la distribution se trouvaient ainsi aux mains de puissantes entités et il en est encore ainsi aujourd'hui.

Depuis 1990, les microcentrales connaissent un regain d'intérêt grâce aux programmes d'action de la Confédération tendant à encourager les

énergies renouvelables. Comme mentionné dans le postulat, elles couvrent aujourd'hui les besoins d'environ 750'000 ménages en Suisse, ce qui représente 9% de la production suisse d'énergie hydraulique. Leur fonctionnement ne permet toutefois qu'une couverture de besoins locaux et les grands groupes producteurs n'y trouvent que peu d'intérêt.

Qu'en est-il à Nyon ?

Le potentiel des cours d'eau nyonnais doit être étudié à la lumière de l'article 56 de la Constitution vaudoise qui stipule à son alinéa 3 que l'Etat et les communes « favorisent l'utilisation et le développement des énergies renouvelables » et « collaborent aux efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire ». L'article 56 a pour corollaire la Loi cantonale sur l'Energie du 16 mai 2006.

S'inspirant de ce qui précède, les Services Industriels et le Service des Travaux et Environnement de Nyon ont entrepris un certain nombre de démarches. M. Perrin et Mme Sengul nous expliquent que le cadastre hydraulique du canton ne mentionne que peu de possibilités d'exploitation dans la région. Hormis l'Asse, les sites reconnus sont le Boiron et deux sources (Colline et Arpey). On rappelle aussi que les eaux usées nyonnaises sont pompées depuis Rive jusqu'à la STEP pour être turbinées après épuration. Il existe par ailleurs une turbine sur l'Asse à hauteur de Calève, dont la concession est en mains d'un particulier.

Les études actuellement en cours auprès des deux services précités concernent :

1. L'Asse

Un projet en cours prévoit la déviation d'une partie des eaux de l'Asse vers la STEP pour renforcer le débit des eaux qui descendent à Rive où une nouvelle turbine permettrait de tripler la production qui pourrait ainsi passer de 500 MWh/an à 1'500 MWh/an. Le dossier se trouve actuellement dans la pile des demandes déposées auprès de Swissgrid.

2. Boiron

A étudier.

3. Source de la Colline

Le débit moyen est de 940l/minute et la hauteur brute de 40 mètres. En turbinant son eau on pourrait couvrir les besoins de 6 à 7 ménages.

4. Source de l'Arpey

A étudier.

Que demandent les postulants et la commission ?

La Commission salue les efforts de la Commune et encourage celle-ci à continuer ses démarches. Elle souhaite toutefois que les analyses et études soient élargies. Elle pose dès lors les questions suivantes et souhaite que la Municipalité y réponde en temps voulu :

1. Est-il possible d'installer de nouvelles turbines sur l'Asse ?
2. Est-il envisageable de recueillir les eaux de pluie de l'autoroute et de les dévier vers la STEP et augmenter ainsi le débit des eaux épurées ?
3. La commune pourrait-elle acheter la concession de la turbine sise sur l'Asse à hauteur de Calève ?
4. Est-il possible de ressusciter le canal de l'Asse ?
5. Pourrait-on construire un barrage à hauteur du pont de Mafroi et créer une retenue au bas de la route de l'Etraz ?
6. Les eaux du bief de l'Asse sont actuellement déversées dans l'Asse. Peut-on exploiter la chute entre les deux cours d'eau ?
7. Existe-t-il d'autres possibilités d'exploiter les cours d'eau nyonnais ?

Conclusion

En raison des incertitudes croissantes qui planent sur notre approvisionnement en électricité, la commission, unanime, est d'avis que toutes les possibilités de production doivent être analysées sous l'angle de leur durabilité et en tenant compte du fait qu'un équilibre doit être trouvé entre les intérêts énergétiques, économiques et environnementaux. Il y a également lieu de distinguer ce qui est réalisable de ce qui est souhaitable. Elle demande donc au Conseil communal de renvoyer le postulat de MM. C. Puhr et R. Jenefsky à la Municipalité pour étude et rapport.

La Commission

Nyon, le 4 mai 2011.

C. Puhr, rédacteur